



Recommandation sur
l'Observatoire Interrégional de l'Emploi

Le Conseil Parlementaire Interrégional

- **SE FELICITE** de la décision adoptée par le 5^{ème} Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 3 mai 2000 relative à la mise en place de l'Observatoire interrégional de l'Emploi, qui vise à organiser efficacement l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les formations et insertions professionnelles, en s'appuyant sur les travaux des organismes spécialisés tels que les offices statistiques et les EURES transfrontaliers ;
- **ESTIME** que les fonctions d'observation, d'analyse et de proposition pouvant être assumées par cet instrument peuvent participer à l'émergence d'une coopération renforcée entre les responsables politiques des régions et les acteurs de l'économie, du champ social et du marché du travail de la Grande Région, dans le cadre d'une amélioration de la compétitivité socio-économique de celle-ci au sein de l'Union européenne, en liaison avec les programmes nationaux d'action pour l'emploi déclinés sous l'égide de cette dernière ;
- **CONSIDERE** que les difficultés relatives aux différences d'organisation et de pratique concernant le traitement des données statistiques doivent faire l'objet d'une attention soutenue de la part des administrations responsables, permettant notamment d'atteindre certains objectifs essentiels tels que la comparabilité des informations et leur mise à disposition ;
- **SOUHAITE** à ce titre que la coopération entre les offices statistiques de la Grande Région, volet A de l'Observatoire, soit renforcée afin que les travaux de l'Observatoire puissent se baser sur des données fiables et régulièrement mises à jour ;
- **ESTIME** qu'au-delà de la mise à disposition de ces données statistiques, et dans le cadre de son volet B, l'Observatoire doit pouvoir conduire des travaux de recherche et d'étude sur des thèmes d'analyse permettant ainsi aux responsables politiques de cette dernière de dégager des orientations concertées favorables au développement économique et social de la Grande Région ;

- **SOULIGNE** en particulier la nécessité de réfléchir dans ce cadre à des problématiques prioritaires, telles que les emplois dans les secteurs porteurs de développement (nouvelles technologies de l'information et de la communication, informatique, artisanat, ...), l'activité et l'emploi des femmes, ou encore les structures d'emploi faisant l'objet de tensions, en identifiant notamment les secteurs en crise et les secteurs en croissance, afin de fournir une prévision des évolutions et de l'interdépendance de la main d'œuvre potentielle ;
- **RECOMMANDE** enfin aux Exécutifs de la Grande Région :
 - de clarifier le mandat politique et les modalités du pilotage du projet,
 - de mobiliser fortement les partenaires impliqués, offices statistiques, administrations du travail, services de l'emploi, instituts de recherche, partenaires socio-économiques,
 - de fixer précisément les missions respectives des différents volets de l'Observatoire,
 - d'assurer la pérennité de celui-ci, tout en maintenant le principe retenu de mise en œuvre d'une structure souple fonctionnant en réseau, et d'apporter leur soutien, y compris financier, aux actions relevant de chacun des volets de l'Observatoire.

Trèves, le 22 juin 2001